

Le rôle du Mandataire

Le mandataire assume **les responsabilités** suivantes :

1. La comptabilité (sur un cahier, sous tableur ou sous le logiciel *compta coop web*) ainsi que la vérification des cahiers de comptabilité de classe tenus par les élèves trésoriers. (ce travail peut être exécuté par le trésorier adulte).

2. La tenue d'un cahier de pièces justificatives :

Des dépenses : fiches de caisse, bons de caisse, etc.... factures établies au **nom de la coopérative**.

Des recettes : liste d'élèves par classe pour chaque entrée (participation des familles, calendriers, photos, sorties,...), classées dans un cahier ou classeur. Les pièces justificatives recevront un numéro d'ordre chronologique qui sera reporté colonne 1 du cahier de comptabilité de l'OCCE. L'archivage peut être confié au trésorier.

3. Le pointage des relevés de LBP ou de compte bancaire.

4. La réunion de la Commission de Contrôle des comptes qui délivre au mandataire son quitus.

Les vérificateurs aux comptes sont élus au premier conseil d'école (parents ou enseignants n'ayant pas la signature du compte chèque).

5. L'envoi du Compte Rendu Financier annuel en fin d'année scolaire. Le Compte Rendu Financier de chaque classe sera intégré au Compte Rendu Financier de l'école.

6. L'envoi du Compte Rendu d'Activités annuel.

7. La tenue d'un registre d'inventaire de la coopérative.

8. La tenue d'un registre des délibérations de coopérative (décisions prises en réunion).

Rappel :

1- Le Mandataire n'est pas obligatoirement le directeur ou la directrice de l'école mais il doit être enseignant de l'école.

2- Le Mandataire peut être aidé par un mandataire adjoint (cosignataire), par un parent pour les écritures et, selon leurs possibilités, par des élèves.

Office Central de la Coopération à l'École du Var

Membre de la Fédération nationale de l'OCCE reconnue d'utilité publique

rue des Ecoles - 83210 SOLLIES-TOUCAS
Tél. : 04 94 13 04 07 - Fax : 04 94 13 05 31 - ad83@occe.coop
Site Internet : www.occe.coop/ad83

